

L'INFO

Assainissement non collectif

La feuille d'information sur l'assainissement non collectif

2015

Extrait de la synthèse exercice 2013
sur le prix et la qualité du service public

ORGANISATION

**En grande majorité
intercommunale**

Sur l'exercice 2013, 13 communautés de communes sur 16 assurent la compétence ANC et couvrent 162 communes du département.
28 services assurent la compétence à l'échelon communal
5 communes l'ont confié à un syndicat



EXPLOITATION

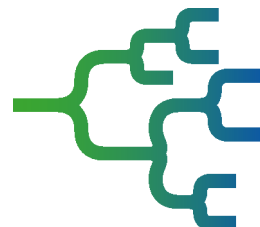
**régie avec prestataire de
service**

Le contrôle des installations neuves ou existantes est confié majoritairement à des prestataires de service (Gestion de l'Environnement de Montauban (GEM), SATESE, SAUR, VEOLIA)



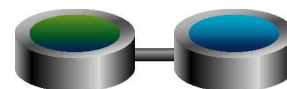
CONTROLE DES INSTALLATIONS NEUVES OU A REHABILITER

Le contrôle des installations neuves se fait en 2 étapes : à la conception et à la réalisation.



CONTROLE DES INSTALLATIONS EXISTANTES

L'article 2224-8 III du CGCT stipule que toutes les installations existantes doivent avoir été contrôlées avant le 31/12/2012.
Une communauté de communes n'a toujours pas commencé les contrôles sur les installations existantes.



PRIX

Les tarifs sont très variables d'un SPANC à un autre.
Les fourchettes vont de 48€ à 185€ pour les installations neuves et 20€ à 155€ pour les installations existantes